

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2016-24 en date du 06/04/2016 concernant la signature d'une convention avec le Refuge Fourrière Départemental pour l'accueil des animaux errants :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 06 avril 2016, à 19H15, suivant convocation en date du 31 mars 2016, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	0	13	13	13	0

Présents : MM. Alain FAUCHER, Jean-Claude LEBLOIS, Roger DESROCHE, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Sylvie ALAMARGOT, Christelle LATOUR, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Dominique GILLES, Marc DUBREUIL, Aurore DUFOUR, Christine CASTANET.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune ne dispose pas de fourrière pour accueillir les animaux domestiques errants. A ce jour, le Refuge Fourrière Départemental prend en charge ces animaux en contrepartie d'une cotisation annuelle versée par la commune et calculée sur la base du nombre d'habitants.

Le Maire présente une convention proposée par le Refuge Fourrière Départemental qui précise et fixe les modalités d'enlèvement des animaux errants pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal :

- Considérant la convention proposée,
- Considérant le tarif de 0,60 euro par habitant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la convention proposée par le Refuge Fourrière Départemental dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération.

APPROUVE le montant de 522,00 euros à verser pour l'année 2016.

A La Geneytouse, le 08 avril 2016

Le Maire,

Alain FAUCHER

